

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulouse, le 21 avril 2026

Signature de la nouvelle convention 2026-2032 pour les CREPS d'Occitanie

Ce mardi 14 avril, Pierre-André Durand, préfet de la région Occitanie, Kamel Chibli, vice-président de la Région Occitanie en charge de l'éducation, de l'orientation, de la jeunesse et des sports, représentant Carole Delga, présidente de la Région Occitanie, Aurélie Martinière, directrice du CREPS de Montpellier-Font-Romeu, et Arnaud Boschung, directeur par intérim du CREPS de Toulouse, ont signé la nouvelle convention fixant la stratégie et les objectifs des CREPS d'Occitanie pour 2026-2032. Était également présent lors de cette signature Jérôme Fournier, directeur des sports du ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative. Unique en France, cette convention quadripartite marque une étape supplémentaire dans la gouvernance partagée des CREPS en Occitanie.

Par cette signature, l'État, la Région Occitanie et les CREPS de Toulouse et de Montpellier - Font-Romeu réaffirment leur engagement commun en faveur d'un service public du sport ambitieux, innovant et adapté aux enjeux des territoires.

Des objectifs clairs et ambitieux

La convention fixe des objectifs communs aux CREPS autour de plusieurs axes majeurs :

- le développement d'une offre de formation professionnelle adaptée aux besoins des territoires ;
- l'accueil, l'accompagnement et la réussite des sportifs de haut niveau, ainsi que la préparation vers l'excellence sportive ;
- l'accueil de stages et d'activités contribuant à l'engagement des jeunes, à la vitalité associative et au développement du sport pour tous ;
- la contribution active des CREPS à la mise en œuvre des politiques publiques nationales et régionales, notamment en matière d'inclusion, de sport, de santé, de responsabilité sociale et environnementale, de lutte contre les violences et les discriminations, et de développement durable ;
- le maintien, la modernisation et la valorisation du patrimoine immobilier des établissements ;
- le renforcement de l'attractivité des CREPS, dans le cadre du projet de « Fédération des CREPS d'Occitanie ».

Ces orientations feront l'objet d'un suivi et d'une évaluation annuelle, dans une logique d'amélioration continue.

Un cadre stratégique partagé

La convention précise les modalités de pilotage et de gouvernance des CREPS, reposant notamment sur un rendez-vous quadripartite annuel, les conseils d'administration des établissements et des dispositifs de dialogue de gestion associant l'État, la Région et les CREPS.

Elle définit également la répartition des missions et des compétences exercées respectivement au nom de l'État et de la Région, ainsi que les principes de compensation financière correspondants.

Elle constitue en outre le cadre de référence du projet de « Fédération des CREPS d'Occitanie », fondé sur la coopération, la mutualisation des compétences et la préservation de l'identité de chaque établissement, au service d'un projet public partagé.

Cette convention s'inscrit dans le cadre fixé par la loi NOTRe du 7 août 2015, qui a instauré une double tutelle État-Région sur les CREPS. Elle vise à **consolider une gouvernance fondée sur la confiance, la transparence et la responsabilité partagée entre l'État, la Région et les établissements.**

Les CREPS d'Occitanie, trois centres d'excellence sportive

Les CREPS (Centre de Ressources d'Expertise et de Performance Sportive) d'Occitanie sont implantés sur les sites de Font-Romeu (66), Montpellier (34) et Toulouse (31). Ces trois sites d'exception dédiés au sport de haut-niveau accueillent 42 structures permanentes d'entraînement (900 athlètes), plus de 38 000 journées stagiaires sportifs par an et 143 formations aux métiers du sport qu'ils dispensent à 1 600 stagiaires.

Propriétaire des lieux, la Région Occitanie a investi 78 M€ depuis 2016 pour les rénover et enrichir leur offre de services dédiées aux sportifs ainsi qu'à leur encadrement. 2026 sera notamment marquée par l'inauguration de la nouvelle patinoire du Centre National d'Entraînement en Altitude (CNEA) du site de Font-Romeu, dotée d'une balustrade innovante permettant un usage à la fois de haut niveau et amateur. Les travaux du futur Centre de Préparation à la Haute-Performance (CPHP) de Font-Romeu, équipement de pointe unique en Europe, débuteront en 2027 pour un montant de 35,5 M€. Sur le site de Montpellier, la construction de la nouvelle halle des sports connectée est lancée, pour une inauguration en 2027.

CONTACTS PRESSE

Préfecture de la région Occitanie

Delphine AMILHAU

Tél : 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75

Adèle DUMAS

Tél : 05 34 21 36 17 | 06 75 50 10 65

Romarc ZURCZAK

Tél : 05 34 45 34 77 | 06 08 46 28 31

Région Occitanie

Claire Dizet - claire.dizet@laregion.fr - 05 61 33 53 39 - 06 45 53 74 09

service.presse@laregion.fr